



© S. Mignon, 2013

« Protection des cours d'eau et pratiques agricoles face au changement climatique : des intérêts convergents »

Le changement climatique modifie profondément le cycle de l'eau et génère d'importants bouleversements au sein des bassins versants. L'agriculture, fortement dépendante du climat, est vulnérable à ces changements, notamment aux phénomènes extrêmes et à la diminution de la disponibilité en eau. Les impacts incluent des baisses de rendements, des conséquences importantes sur le bétail, des pertes de sol dues à l'érosion, etc. La disponibilité en eau est ainsi essentielle à la fois pour l'élevage (abreuvement du bétail) et pour les exploitations avec des cultures.

Dans ce contexte, le bon état **des cours d'eau**, qualitatif comme quantitatif, est crucial. Ils jouent un rôle clé dans l'atténuation des effets du changement climatique et le maintien des activités agricoles. Par ailleurs, pour garantir la disponibilité en eau et la résilience agricole des territoires, il est indispensable de **favoriser le stockage de l'eau dans les sols** et de préserver les ressources en eau superficielles et souterraines.

Cette webconférence visait à illustrer **par des retours d'expérience** le fait que renforcer la résilience des exploitations agricoles tout en protégeant les milieux aquatiques est non seulement possible, mais constitue une nécessité. L'agriculture peut contribuer activement à la préservation des ressources hydriques par l'adoption de pratiques adaptées. Inversement, la préservation de l'eau et des milieux aquatiques peut renforcer la résilience des activités agricoles.

Ce document est une synthèse écrite de la webconférence du 19/09/2025 « Protection des cours d'eau et pratiques agricoles face au changement climatique : des intérêts convergents » (voir [programme](#)), dont la rediffusion peut être [visionnée en ligne](#). Un événement organisé par l'OiEau dans le cadre du centre de ressources Cours d'eau de l'OFB.



REX n°1 : Le dialogue comme levier d'action sur la Petite Creuse

Ce retour d'expérience met en lumière le **dialogue entre acteurs** comme levier essentiel pour préserver l'eau et l'agriculture. Il s'appuie sur le Contrat Territorial (CT) du Bassin de la Petite Creuse pour la période 2021-2026. Le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse gère un territoire de 850 km² avec 1 250 km de cours d'eau.

Situé au nord-est de la Creuse, ce bassin fait face à plusieurs problématiques majeures :

- **Problématique hydrologique majeure** liée au changement climatique, et accentuée par l'altération morphologique des cours d'eau, la dégradation des zones humides, et l'interception des flux par les plans d'eau.
- **Sécheresses accélérées** : la fréquence des sécheresses s'est intensifiée, entraînant des assèchs plus fréquents et plus longs (avec une inquiétude des éleveurs pour l'abreuvement des animaux).
- **Dégradation physique** : l'accès direct aux cours d'eau par les bovins entraîne une importante dégradation des berges et du lit mineur, causant un départ de matériaux et un colmatage du lit.
- **Discontinuités écologiques** : la présence significative d'étangs et de seuils, ainsi que de certains embâcles perturbe fortement la libre circulation des sédiments et des poissons.

Concertation agricole

Le Syndicat a mis en place une stratégie reposant sur la **concertation agricole** pour optimiser les résultats. La priorisation des actions se concentre sur des bassins versants entiers de taille modérée pour lesquels le bon état écologique semble atteignable sous six ans.

Des réunions collectives avec le Syndicat, la Chambre d'Agriculture, et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) sont organisées pour présenter les outils employés et établir les zones prioritaires avec les exploitants agricoles.

Leviers d'actions mobilisés

Une feuille de route est élaborée, reposant sur plusieurs axes stratégiques :

1. **Gestion de l'abreuvement, restauration et préservation des cours d'eau** : étudier et mettre en place des solutions d'abreuvement des animaux qui permettent à la fois d'améliorer les conditions d'abreuvement et de préserver les cours d'eau.
 - *Aménagements possibles* : mise en place de passages busés, passages à gué, descentes en enrochements, abreuvoirs solaires, pose de clôtures. L'entretien de ces aménagements par l'exploitant est un élément clé qui fait systématiquement l'objet de discussions pour parvenir au choix le plus pertinent.
2. **Maintien et gestion des zones humides (ZH)** : identifier les zones à caractère humide, travailler à leur maîtrise foncière ou d'usage pour les conserver et les restaurer. Les plans de gestion visent à les maintenir en bon état de conservation et à les réintégrer dans le circuit agricole (pâturage, fourrage).
3. **Réduction de la pression liée aux plans d'eau** : évaluation de l'impact et de l'usage de chaque plan d'eau pour déterminer les aménagements utiles.

Les outils opérationnels mobilisés comprennent :

- **MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques)** : via le Projet Agro-Environnemental et Climatique enjeu « Eau », l'objectif est d'accompagner les changements de pratiques agricoles pour préserver les prairies humides et éviter la déprise agricole dans les zones sensibles (abords des cours d'eau). Lors de discussions avec les exploitants agricoles il est par exemple proposé la création de prairies en bordure de cours d'eau ou sur les zones avec des pentes fortes (des réflexions à l'échelle de l'exploitation agricole sont nécessaires).
- **Les outils fonciers** : le CEN Nouvelle Aquitaine repère des zones humides en déprise ou en vente, engage des travaux de restauration, et met ensuite les parcelles à disposition des agriculteurs locaux via des outils comme le commodat ou le bail rural à clauses environnementales. Des travaux de réorganisation d'exploitation peuvent également être réalisés pour favoriser la gestion de l'eau sur le bassin.

Ce premier partage d'expérience a donc mis en avant l'importance d'impliquer les différentes parties prenantes en amont de la mise en place d'aménagement de préservation des ressources en eau. Les exploitants agricoles ont besoin d'une eau de qualité pour l'élevage, ils sont donc des acteurs engagés dans mise en place des solutions proposées par les acteurs de l'eau et des milieux aquatiques.

- [Intervention vidéo de Julien Lemesle](#)
- [Support de présentation](#)

REX n°2 : le Levier foncier et la restauration Morpho-Écologique : Le Projet LIFE Rivière Dordogne

*L'expérience n°2, présentée par Baptiste Potet d'EPIDOR (Établissement Public Territorial de Bassin de la Dordogne), illustre comment la **gestion du foncier** peut préserver les milieux aquatiques tout en maintenant les activités agricoles.*

Le projet LIFE Rivière Dordogne (2020-2027)

Le projet LIFE rivière Dordogne vise principalement à **améliorer l'état écologique des milieux naturels et des habitats d'espèces**. Ce projet représente un investissement de 8,8 millions d'euros et concerne 280 km de vallée et trois sites Natura 2000.

La stratégie du projet repose fortement sur le levier foncier et la restauration :

- Mise en œuvre d'une **stratégie foncière ciblée et concertée** avec les collectivités sur 1000 ha.
- Acquisition de 180 ha avec les collectivités partenaires.
- Réalisation de 30 travaux de restauration, dont 3 anciennes gravières (pour un total de 35 ha).
- Restauration de 96 ha d'habitats d'intérêt communautaire.

Le site de Maison-Neuve : restauration et bénéfices mutuels

Le site de Maison-Neuve (24) est un exemple de restauration à fort potentiel, caractérisé par une grosse unité foncière de 22 ha, la proximité avec la rivière, et des terrasses anciennement remodelées. Seule une activité agricole (7 ha) était présente avant les travaux.

Les travaux de **restauration morpho-écologiques** (2024-2025) se sont appuyés sur des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) :

- **Restauration hydraulique** : décroisement de la rivière et restauration de terrasses à différentes altitudes.
- **Recharge sédimentaire** : extension du bras mort de 30 % et réinjection de 30 000 m³ de matériaux dans le lit.
- **Restauration agroécologique** : ensemencement de 14 ha de prairie avec un mélange grainier prélevé *in-situ*.

Les résultats attendus pour l'eau et l'activité agricole

- **Pour la qualité de l'eau** : le service de régulation est évalué à 6 500 € par hectare et par an, ce qui représente environ 150 000 € d'économies sur le site (équivalent du coût de traitement évité).
- **Pour l'activité agricole** : les travaux doivent permettre une augmentation de la surface exploitable ainsi qu'une amélioration de la qualité agronomique des sols. L'acquisition foncière a permis l'ensemencement de 14 ha de prairie, contre 7 ha agricoles auparavant.
- **Sur la biodiversité** : on anticipe la présence de plus de 300 espèces de plantes et 70 espèces animales.
- **Sur le risque inondation** : le projet permet un étalement de la lame d'eau même à des débits relativement faibles.
- **Autres bénéfiques** : restauration d'une mosaïque d'habitats, renaturation d'un site post-industriel, et création d'un outil pédagogique grandeur nature pour la sensibilisation du public.

Un suivi rigoureux est prévu, incluant un suivi agroécologique (qualité fourragère, état de conservation des milieux selon les protocoles des Conservatoires botaniques nationaux) et un suivi hydraulique et topographique (dynamique hydro-sédimentaire, étude future de l'impact sur les échanges nappe-rivière).

- [Intervention vidéo de Baptiste Potet](#)
- [Support de présentation](#)
- [Vidéo de présentation](#)
- [Rapport d'évaluation des services économiques, sociologiques et écosystémiques](#)

REX n°3 : le projet Européen Spongeworks

L'expérience n°3 met l'accent sur le projet Spongeworks, qui est une initiative européenne financée par le programme de recherche et d'innovation Horizon Europe de l'Union européenne promouvant la mise en œuvre de mesures éponges. Il se déroule du 1er septembre 2024 au 31 août 2028. La présentation du projet a été assurée par Marie Golba Delecourt, Chargée de mission de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège (CA09), ainsi que Anne-Claire Latrille, élue de la Chambre d'Agriculture.

*Le site de démonstration ciblé en France est le **bassin versant de la Lèze**, qui se situe entre la Haute-Garonne (31) et l'Ariège (09). Il implique 80 agriculteurs et 6 partenaires français.*

Objectifs et moyens

Pour améliorer la résilience des territoires, Spongeworks a pour objectif de promouvoir des Solutions fondées sur la nature (SfN), sous la forme de « mesures éponges », pour :

- **Renforcer la capacité de rétention naturelle de l'eau** dans les bassins fluviaux européens.
- Rendre ainsi les régions **plus résilientes** aux impacts du changement climatique.
- Concilier la préservation des milieux aquatiques et **favoriser la résilience agricole des territoires**.

Le projet porte sur six axes majeurs, incluant l'évaluation des mesures existantes, la démonstration de leur mise en œuvre collective, la co-création de stratégies éponges, et la fourniture d'analyses de rentabilité pour faciliter la transposition des mesures éponges à grande échelle.

Mesures éponges agricoles en Ariège

La CA09 est mobilisée pour la mise en place de mesures éponges agricoles. Les actions prévues en Ariège incluent :

- L'utilisation de **couverts végétaux estivaux** (environ 70ha en projet)
- L'établissement de **prairies temporaires** (environ 40ha en projet)
- La mise en place d'**agroforesterie** (10ha en projet)
- La plantation de **haies** et la consolidation des talus.
- L'implantation de **bandes enherbées** (en milieu de parcelle ou autres).

La CA09 a souligné le fait que ce projet représente des opportunités pour les exploitants agricoles de la Lèze (possibilité de réaliser des essais sans frais importants). Il permet également de sensibiliser et d'informer sur l'importance du sol dans la gestion des ressources en eau sur le bassin. Différentes difficultés sont à surmonter comme le positionnement des mesures éponges sur les parcelles, la **pérennité des mesures** sur le moyen et long terme (par exemple, coût de l'entretien des haies chaque année). A noter qu'une évaluation des mesures éponges est réalisée par le CNRS dans le cadre du projet (suivi des débits des cours d'eau, des niveaux d'eau, des flux de matières en suspension...).

- [Intervention vidéo de Marie Golba Delecourt et Anne-Claire Latrille](#)
- [Support de présentation](#)
- [Site du projet](#)

Pour aller plus loin

Le [Centre de ressources sur les cours d'eau](#) réalise et publie des vidéos de retours d'expérience de projet de restauration. Celui sur la restauration de la Hem (62) a été partagé pendant la webconférence.



Auteurs : S. Barreau (OiEau), M. Fouillet (OiEau).

Intervenant(e)s lors de la webconférence : J. Peress (Office Français de la Biodiversité - OFB), J. Lemesle (Syndicat du Bassin de la Petite Creuse), B. Potet (EPIDOR), M. Golba-Delecourt (CA09), Anne-Claire Lattrille (CA09).

Replay de la webconférence

Supports de présentation

